

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **19 AOUT 2022**

## **fixant la composition de la commission pour le recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au ministère de la justice ouvert au titre de l'année 2022**

### **Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique notamment les dispositions des articles L. 351-1 et suivants ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 modifiée, portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié, relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 3 mai 2022 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'avis de recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2022 en date du 17 juin 2022,

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission de sélection pour le recrutement de travailleur handicapé par la voie contractuelle dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au ministère de la justice ouvert au titre de l'année 2022 dans le ressort de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Nord est établie de la manière suivante :

- Madame Nathalie LEURIDAN, déléguée interrégionale ;
- Monsieur François ZANATTA, chef du département des achats, de l'exécution budgétaire et comptable ;
- Monsieur Aurélien CREPEL, référent handicap et qualité de vie au travail ;
- Monsieur Mathieu NYBELEN, conseiller mobilité carrière.

### **Article 2**

Madame Nathalie LEURIDAN, déléguée interrégionale, est désignée pour présider la commission de sélection.

### **Article 3**

Monsieur François ZANATTA, chef du département des achats, de l'exécution budgétaire et comptable, est désigné pour remplacer la présidente de la commission de sélection dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

#### Article 4

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **19 AOUT 2022**

Pour le ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des parcours professionnels,



C. DÉAL